

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Date de la convocation : 01/04/2025

\*\*\*\*\*

Le onze avril deux mil vingt-cinq, à 16 heures 10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame Christine TEULIER, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (11) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Séverine MAZARS, Mme Michèle PLEINECASSAGNE, M. Bernard FABRE, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Thérèse PICHON, M. Bernard SOUVERAIN.

Procuration(s) (2) : Mme Gisèle NEGRE à Mme Magali GARRIC  
Mme Maryline SALVAN à M. Bernard FABRE

Absent(s) et excusé(s) (6) : Maxime GAILLAC, M. Serge BOSCUS, Mme Nicole CEREDE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Michèle PLEINECASSAGNE

\*\*\*\*\*

Nombre de membres : 17  
Membres présents : 11

Membres en exercice : 17  
Membres ayant donné procuration : 2

Votants : 13

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N° : 2025-11

**OBJET** : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – CCAS BUDGET ANNEXE

CONSIDERANT Que le compte administratif fait apparaître pour 2024 :

- En section d'investissement à : - 7 790,00 €
- En section d'exploitation un résultat net de : + 36 977,16 €

**Le conseil d'administration,**  
**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

L'affectation des résultats de la façon suivante :

120785746 Code FINESS	C.C.A.S. AUBIN CCAS AIDE A DOMICILE	Exercice 2024
--------------------------	--	---------------

**Détermination et affectation du résultat**

	N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice (=classe 7 - classe 6) <b>soit A</b>	*20 ou 129 (1) ou 12 (2)	Excédent Déficit	36 977 16 €	0 00 €
Reprise des résultats des exercices antérieurs <b>soit B</b>	11510(1) ou 110 11511(1) ou 111 11519(1) ou 119	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation Report à nouveau déficitaire	31 518 08 € 0 00 € 0 00 €	0 00 € 0 00 € 0 00 €
Reprise sur la réserve des compensation des déficits <b>soit C</b>	1068(3)	Compensation des déficits d'exploitation	0 00 €	0 00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement <b>soit D</b>	10687	Compensation des charges d'amortissement	0 00 €	0 00 €
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice comptes 116 : dépenses non-opposables aux tiers financiers <b>soit E</b>	116 1162(1) 1163(4) 1168(1)	Amortissements comptables excédentaires différés Dépenses pour congés payés Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45 Autres dépenses non opposables aux tiers financiers	0 00 € 0 00 € 0 00 € 0 00 €	0 00 € 0 00 € 0 00 € 0 00 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b> <b>soit F = A + B + C + D + E</b>		Résultat administratif ou corrigé	68 495 24 €	0 00 €

Affectation du résultat administratif

Réserves	1064(2)	Réserve de plus values nettes	0 00 €	0 00 €
	10682	Excédents affectés à l'investissement	7 790 00 €	0 00 €
	10683(1)	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	31 518 08 €	0 00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	0 00 €	0 00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement	0 00 €	0 00 €
Report à nouveau	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	29 187 16 €	0 00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0 00 €	0 00 €
	11519(1) ou 119	Report à nouveau déficitaire	0 00 €	0 00 €
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF	114 ou 119 (5)	Report à nouveau déficitaire		0 00 €

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification. puis 119 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisie du juge de la tarification.

**Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention**

**Transmission au contrôle de légalité le 22 avril 2025.**

**Publiée le 22 avril 2025.**

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 22/04/2025

Pour extrait conforme,

<b>Secrétaire de séance</b> Michèle PLEINECASSAGNE	<b>Président(e) de séance</b> TEULIER Christine
	